

## **Communiqué de presse du 25 avril 2024 de FRENE 66 et des associations Bien Vivre en Pyrénées Catalanes et Bien Vivre Aux Angles**

---

**FRENE 66 Fédération pour les Espaces Naturels et l'Environnement – Pyrénées-Orientales**  
Siège social : FRENE 66 - 16, rue Petite-la-Réal 66 000 Perpignan  
Tél. 04 68 34 98 26 Mail : frene66@gmail.com  
www.frene66.com

**BIEN VIVRE EN PYRENEES CATALANES**  
Siège social : BVPC - 26, rue de Cerdagne –  
66 760 Bourg-Madame  
Mail : bienvivreenpyreneescatalanes@gmail.com  
Suivez nous sur Facebook :

**BIEN VIVRE AUX ANGLES**  
Siège social : BVAA - 84 rue des Lupins  
66 210 Les Angles  
Mail : assobienvivreauxangles@gmail.com  
www.bien-vivre-aux-angles.com

---

### **LES ANGLES (Pyrénées-Orientales) Le Conseil d'État confirme l'annulation partielle du PLU**

Les associations signataires tentent de réduire dans les hauts cantons la voie ouverte aux promoteurs par les documents d'urbanisme des communes (PLU et SCOT) pour bétonner la montagne et porter davantage atteinte aux sites naturels et aux terres agricoles

Le Conseil d'État (Arrêt du 18 avril) en rejetant les pourvois confirme l'arrêt de la cour administrative d'appel de Toulouse qui a correctement apprécié le 2 février 2023 que l'urbanisation de la zone dite Sarrat del Frare aux Angles devait être annulée, ce que le tribunal administratif de Montpellier n'avait pas censuré.

Ce rejet porte à quatre sur six le nombre de zones prévues initialement dans le Plan Local d'Urbanisme des Angles que la municipalité est contrainte de supprimer depuis l'enquête publique en 2018.

Cependant la commune des Angles persiste à vouloir ouvrir à l'urbanisation les deux zones restantes, Sarrat del Poujal et Peu del Bac, situées en zone agricole et naturelle, et ce bien :

- qu'elle détienne avec 89% le taux de résidences secondaires le plus élevé du département et qu'elle dispose de 21 000 lits touristiques pour une population permanente de 550 habitants,
- que de nombreux terrains restent disponibles (dents creuses) dans l'urbanisation existante,
- que les zones de montagne, elles aussi, sont concernées par la problématique des périodes de sécheresse et touchées par la réduction importante de la ressource en eau.

Pour atteindre un modèle totalement dépassé et sans issue, la municipalité, constante dans le déni du changement climatique d'origine humaine et dans le maintien à bout de bras d'un projet de tourisme de masse, doit dans l'immédiat augmenter la taxe d'habitation de 25% en 2024.

Nous invitons le maire des Angles et son conseil municipal à retirer les deux dernières zones du PLU, évitant ainsi l'étalement urbain et la destruction de sites agricoles et naturels exceptionnels, et à se consacrer à la réhabilitation de l'immobilier existant comme le préconise le rapport de la chambre régionale des comptes. Cette réhabilitation permettrait en outre de répondre au besoin de logements pour la population permanente et pour les travailleurs saisonniers, contraints de se loger dans d'autres villages.